

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 27 octobre 2011

L'an deux mil onze

le vingt sept octobre

le Conseil Municipal de SURBOURG, étant assemblé

en **session ordinaire**, en Mairie, après convocation légale, sous la présidence de M.
le Maire Christophe SCHARRENBARGER

Etaient présents : 13 André FOLZENLOGEL, Claude SCHMITT, Charles
DIRGALA, Olivier ROUX, Germain SCHMITT, Christophe
SCHARRENBARGER, Claudette MERKEL, Carine
MAIRE, Anne MULLER, Daniel GROSSHANS, Pierre
ELTER, Gérard SCHEIBEL, Olivier TROLL

Absent(s) étant excusé(s) :05 Renaud SCHMITZ, Stéphanie RICHERT, Marc
STRENTZ , GASS Bernadette, SCHNEIDER Francis.

Absent(s) non excusé(s) :

Procuration(s) : 03 Marc STRENTZ à Claude SCHMITT, Bernadette GASS à
Olivier ROUX, Francis SCHNEIDER à Monsieur le Maire.

**INSTITUTION DE LA TAXE D'AMENAGEMENT SUR LE TERRITOIRE DE LA
COMMUNE DE SURBOURG**

VU le Code de l'urbanisme et notamment ses articles L.331-1 et suivants ;

Le conseil municipal décide,

- **d'instituer sur l'ensemble du territoire communal, la taxe
d'aménagement au taux de 3%.**

La présente délibération est valable pour une durée de 1 an reconductible.

Elle est transmise au service de l'Etat chargé de l'urbanisme dans le département au
plus tard le 1^{er} jour du 2^{ème} mois suivant son adoption.

Pour extrait conforme au registre,

Surbourg, le 14/11/2011

Le Maire

